



Communiqué

le 14/04/2015

Réunion des opérateurs PATS des salles opérationnelles : le SNSPP-PATS-FO sonne l'alerte !

Dans la continuité de ses actions menées sur cette spécialité du métier de sapeur-pompier, le SNSPP-PATS-FO a organisé une réunion d'information sur la situation des opérateurs PATS CTA-CO-DIS.

Cette réunion s'est tenue au SDIS 44, 7 départements y étaient représentés, le 56, le 22, le 29, le 17, le 45, le 62 et le 49. Le bureau national était représenté par Yann-aël Moysan et Frédéric Monchy, également présent, Karen Voisin et Yvon Jaffré qui depuis 2011 participent aux travaux concernant le statut des opérateurs et le référentiel emploi, activité et compétence des opérateurs en salle opérationnelle.

Après un tour de table et un état des lieux, nous constatons que le statut PATS pour les opérateurs centralise tous les débats. Quel avenir pour les PATS travaillant dans les salles opérationnelles ?

Frédéric Monchy, du bureau national, a exposé à l'assemblée la négociation que le SNSPP-PATS-FO a fait aboutir pour les personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours 62 (SDIS 62) pour lesquels l'option « détachement-intégration » en qualité de Sapeurs-Pompier Professionnel (SPP) a été retenue.

L'expérience montre que le dossier est défendable mais qu'il demande un gros travail de préparation. Dans la lignée, le SDIS 80 est en train de basculer ses opérateurs de la même manière.

Il s'avère qu'une grosse attente des opérateurs se dégage de cette réunion. En effet la situation de ces derniers n'est plus tenable pour plusieurs raisons :

- Aucune perspective ni déroulement de carrière.
- Difficultés de sortir des salles opérationnelles vers un autre service du fait de la spécificité de l'emploi.
- Plusieurs statuts : administratif, technique, Sapeur-Pompier Volontaire (SPV) et SPP dans une même salle, pour le même travail mais pas pour le même salaire.
- Concours ou examen professionnel inadaptés à l'emploi occupé.
- Responsabilité lors de la prise d'appel ou de la coordination opérationnelle non reconnue.
- Prise en compte des Risques Psycho-Sociaux (RPS) inexistante.

Après plus de 3 heures de riche échange, le constat suivant est dressé, le statut PATS n'est plus adapté aux salles opérationnelles. Il ne permet plus de garantir de véritables perspectives de carrière, de réelles possibilités de mobilité et la reconnaissance de ce métier comme étant le premier maillon de la chaîne opérationnelle.

La colère monte chez les opérateurs et nous les comprenons ! Tous les voyants sont au vert pour un mouvement de contestation nationale. Il est urgent que la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) ré-ouvre ce dossier, comme prévu dans le cadre du protocole d'accord sur la réforme de la filière des sapeurs-pompiers professionnels signé en 2011.

Le SNSPP-PATS-FO reste très attentif à l'évolution de ce dossier. L'Exécutif doit tenir les engagements pris sur l'évolution statutaire des opérateurs de salle. Le SNSPP-PATS-FO maintient la pression pour que les responsables politiques respectent leur promesse.



Les adhérents du SNSPP-PATS-FO ont répondu présents lors de cette réunion d'information sur le statut des opérateurs CTA-CODIS qui s'est déroulée le 8 avril à Nantes (44).

Proposer- négocier-contracter

www.snspp-pats.com

www.fo-sdis.org

snspp-pats@snspp.fr

www.facebook.com/snspp.pats.fo

www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO

05 56 83 08 18

34 avenue Nelly Deganne

33120 Arcachon